



MAIRIE  
DE  
*ROSCANVEL*  
*29570*

## ARRETE MUNICIPAL REGLEMENTANT LA CIRCULATION

Téléphone : 02 98 27 48 51

Télécopie : 02 98 27 41 10

Web: [www.roscanvel.fr](http://www.roscanvel.fr)

Courriel: [mairie@roscanvel.fr](mailto:mairie@roscanvel.fr)

Le Maire de Roscanvel

Vu le code de la route,

Vu le code général des collectivités territoriales et particulièrement les articles L 2212.2 et L 2213.1,

Vu les arrêtés formant le règlement général de police de la commune,

Considérant la demande présentée par l'entreprise Eurovia, ZI de l'Hippodrome 3 rue du Stade de Kerhuel 290000 QUIMPER en vue de procéder à des travaux de réfection de voirie sur le territoire de la commune, à compter du lundi 02 septembre 2024,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de réglementer la circulation dans un but de sécurité publique aux alentours et sur son parcours,

Vu l'intérêt général,

### ARRETE CE QUI SUIIT

#### Article 1<sup>er</sup> :

La circulation des véhicules sera interdite sur les voies en travaux à l'exception des riverains, à partir de lundi 02 septembre 2024 et ce pendant la durée des travaux.

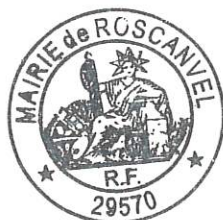
#### Article 2 :

Une signalisation sera mise en place durant la période indiquée ci-dessus.

#### Article 3 :

Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie Nationale 29160 Crozon
- Entreprise Eurovia, ZI de l'Hippodrome, 3 rue du stade de Kerhuel 29000 Quimper
- Monsieur le Responsable des services techniques de la commune de Roscanvel
- Et publication en sera faite sur le site internet de la commune et sur les lieux



Fait à Roscanvel, le 06/08/2024

Le Maire

Jean Yves GOURVEZ